

Le 9 août 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 9 août 2010 à 20h. et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Jacques Bédard, Marc Boivin et madame Émilie Naud formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dufresne, maire suppléant.

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-222-08-10

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 AOÛT 2010

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 8) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

- 6r) Soumissions : contrôle qualité : PRECO projet #1 : réfection du boulevard Bona-Dussault
- 6s) Soumissions : contrôle qualité : PRECO projet #2 : réfection de la rue Beauchamp et du 3^e Rang Ouest
- 6t) Facture : LVM inc. : rue Matte phase IV
- 6u) Facture : décompte progressif #2 : Mécanarc : Centre récréatif Chantal Petitclerc
- 6v) Facture : décompte progressif #2 : Construction & Pavage Portneuf inc. : rue Matte phase IV

Remis à une date ultérieure :

- 6g) Postes Canada : protocole de service postal
- 6h) Postes Canada : résolution relative à la déclaration postale

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUILLET 2010

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-223-08-10

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12
JUILLET 2010**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 12 juillet 2010 tel que rédigé.

QUE messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

MOT ET RAPPORT DU PRÉSIDENT

Monsieur le Président informe l'assistance que le Maire a participé à :

- D'une rencontre avec la télévision communautaire CJRS pour une publicité qui paraîtra à l'automne;
- Des rencontres pour de l'information sur le développement résidentiel;
- Du dîner pour le 150^e de St-Ubalde.

SM-224-08-10

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
APPUYÉE DE madame Émilie Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles de juillet 2010 au montant de 1 070 872,61 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	57 628,18 \$
comptes à payer :	164 433,68 \$
12-07 :	1 768,55 \$
14-07 :	783 150,15 \$
14-07 :	4 716,04 \$
02-08 :	20 634,80 \$
02-08 :	38 541,21 \$

**RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE
TERMINANT LE 31 JUILLET 2010**

Le directeur général / greffier-trésorier a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 31 juillet 2010 et est disposé à répondre aux questions.

APPEL D'OFFRES PROJET #1 : PRECO : RÉFECTION DU BOULEVARD BONA-DUSSAULT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions par appel d'offres public pour le projet de réfection du boulevard Bona-Dussault;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des soumissions survenue jeudi, le 5 août 2010, l'analyse réalisée par la firme BPR-Infrastructure inc., en date du 9 août 2010, démontre que le soumissionnaire est conforme;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR-Infrastructure inc. recommande d'adjuger le contrat à Construction et Pavage Portneuf inc. étant conforme au devis;

CONSIDÉRANT QU' après analyse avec le seul soumissionnaire, il y a lieu de modifier une partie des travaux prévus à la soumission;

CONSIDÉRANT les avis de modification nos 1, 2 et 3 préparés par BPR-Infrastructure inc. et acceptés par l'Entrepreneur « Construction et Pavage Portneuf inc. »;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les avis de modification nos 1, 2 et 3 soient acceptés tel que présentés.

QUE la soumission de « Construction et Pavage Portneuf inc. » de l'option A au montant de 5 068 471,64 \$ moins la partie couverte par les avis de modification nos 1, 2 et 3 au montant de 201 364,55 \$, soit acceptée, ce qui représente un montant total pour **l'octroi du mandat de 4 867 107,09 \$ (taxes incluses).**

QUE cette acceptation de la soumission soit conditionnelle à l'obtention des autorisations requises du ministère du Développement durable, de L'Environnement et des Parcs (MDDEP) et de l'approbation du règlement 298-00-2010-E par le ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire (MAMROT).

QUE Monsieur le Maire et le directeur-général soient autorisés à signer tout document pour donner suite à la présente résolution.

SM-226-08-10

MANDAT : AON : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT l'importance de prévenir les accidents de travail ;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des procédures de travail conformes aux exigences de la Commission de la santé et sécurité au travail du gouvernement;

CONSIDÉRANT l'étude, par une professionnelle, concernant une analyse des tâches de travail des employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud

APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte la proposition de AON au montant de 1 050,\$, taxes en sus, pour l'analyse des tâches et procédures à faire pour éviter les accidents de travail.

SM-227-08-10

POMPIERS : RÉMUNÉRATION POUR LA FORMATION

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT l'importance de la formation à donner aux pompiers actuels et à de nouveaux pompiers;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard

APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil rémunère les pompiers pour leur formation au taux horaire de 10,\$/heure.

QUE les frais inhérents à ces formations soient payés selon la politique en vigueur.

SM-228-08-10

SURVEILLANCE DES TRAVAUX : BPR INFRASTRUCTURE INC. : PRECO : RÉFECTION DU BOULEVARD BONA-DUSSAULT

CONSIDÉRANT la nécessité d'une surveillance pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud

APPUYÉE DE monsieur Jacques Bédard

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte la soumission datée du 9 août 2010 de BPR infrastructure inc. au montant de 167 800\$, taxes en sus, pour la surveillance des travaux pour la réfection du boulevard Bona-Dussault étant reporté comme suit : 86 200\$ au Ministère des transports du Québec.

QUE le Maire et le directeur général / greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04023-711 à même le règlement 298-00-2010-E conditionnel à son approbation par le Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT).

SM-229-08-10

SURVEILLANCE DES TRAVAUX : GÉNIVAR : PRECO :
RÉFECTION DU 3^E RANG OUEST, RUE BEAUCHAMP ET
BOULEVARD BONA-DUSSAULT

CONSIDÉRANT la nécessité d'une surveillance pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte la soumission datée du 9 août 2010 de Génivar au montant de 68 000\$, taxes en sus, pour la surveillance des travaux pour la réfection du 3^e Rang Ouest, rue Beauchamp phase I et boulevard Bona-Dussault.

QUE le Maire et le directeur général / secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04024-711 à même le règlement 298-00-2010-E conditionnel à son approbation par le Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT).

SM-230-08-10

APPEL D'OFFRES : RÉPARATION DE LA TOITURE DU
CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dont voici le détail, taxes en sus :

Toitures Qualitoit inc.	30 800,\$
Toiture D. Arsenault inc.	-----
Les Toitures Maurice Bédard inc.	30 600,\$

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la soumission de Toitures Maurice Bédard inc. soit acceptée au montant de 30 600\$, taxes en sus, pour la réparation de la toiture au centre communautaire et culturel étant conforme au devis et plus bas soumissionnaire.

SM-231-08-10

SOUMISSIONS : MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT la demande de soumissions pour le marquage de la chaussée;

CONSIDÉRANT que les entreprises suivantes ont soumissionné dont voici le résultat, taxes en sus;

	2010	2011	2012
Lignes Plus M.L.	-----	-----	-----
Gestion Pro-Ligne	2 286,15 \$	2 286,15 \$	2 286,15 \$
Lignes Maska	2 639,00 \$	2 639,00 \$	2 639,00 \$
Entreprise Gonet BG inc.	2 115,00 \$	2 199,60 \$	2 287,59 \$

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
APPUYÉE DE madame Émilie Naud**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la soumission d'Entreprise Gonet BG inc. soit acceptée au montant total de 6 602,19 \$, taxes en sus, pour les années 2010-2011-2012, pour le marquage de la chaussée étant la plus basse et conforme aux exigences demandées.

SM-232-08-10

**AUTORISATION DE SIGNATURE : BAIL CONDITIONNEL :
ÉLECTION PROVINCIALE**

CONSIDÉRANT la demande du directeur des élections du scrutin de Portneuf concernant des activités préparatoires pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil à garder le bureau du scrutin à Saint-Marc-des-Carières;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
APPUYÉE DE monsieur Jacques Bédard**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le Maire à signer un bail conditionnel pour la location du Centre communautaire et culturel lors d'une élection provinciale.

SM-233-08-10

**FACTURES : BPR INFRASTRUCTURE INC. : PRECO :
RÉFECTION DU BOULEVARD BONA-DUSSAULT**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement des factures au montant de 78 850,\$, taxes en sus, concernant les honoraires professionnels de la réfection du boulevard Bona-Dussault à BPR infrastructure inc. dont voici le détail :

#15019455	20 750,00 \$
#15019764	12 450,00 \$
#15020082	45 650,00 \$

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-05023-711 payé à même le règlement 298-00-2010-E conditionnel à son approbation par le Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT).

SM-234-08-10

**FACTURES : LVM INC. : PRECO : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE : 3^E
RANG OUEST**

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement des factures au montant de 4 156,\$, taxes en sus, concernant l'étude géotechnique du 3^e Rang Ouest à LVM inc. dont voici le détail :

F023-54027	2 078,00 \$
F023-55530	2 078,00 \$

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-05024-711 payé à même le règlement 298-00-2010-E conditionnel à son approbation par le Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT).

SM-235-08-10

**FACTURE : WEB TELECOM : FORMATION XPLORE : SITE
INTERNET**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
APPUYÉE DE madame Émilie Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture au montant de 150,\$, taxes en sus, concernant la formation Xplore pour le site internet à Web Télécom.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 02-130-00-335.

SM-236-08-10

**FACTURES : BPR INFRASTRUCTURE INC. : RUE BEAUCHAMP
PHASE II**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
APPUYÉE DE madame Émilie Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture au montant de 1 700,\$, taxes en sus, concernant les honoraires professionnels pour la réfection de la rue Beauchamp phase II à BPR infrastructure inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-04022-711 payé à même le fonds local réservé pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques au poste #59-159-00-000.

SM-237-08-10

**FACTURE : MAURICE CHAMPAGNE, ARPEN-TEUR-
GÉOMÈTRE : RUES MATTE PHASE IV ET ROSAIRE-F.
SAVARD : IMPLANTATION ET RÉSEAU HYDRO QUÉBEC**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
APPUYÉE DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement des factures au montant de 750,\$, taxes en sus, concernant la description technique et l'implantation pour Hydro Québec sur la rue Rosaire-F. Savard et l'implantation d'un terrain sur la rue Matte phase IV à Maurice Champagne, arpenteur géomètre.

#10-M4803	630,00 \$
#10-M4796	750,00 \$

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-04004-711 payé à même le règlement 297-00-2010-E.

SM-238-08-10

**FACTURES : LVM INC. : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE : CENTRE
RÉCRÉATIF CHANTAL PETITCLERC**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture F023-56498 au montant de 1 080,\$, taxes en sus, concernant l'étude géotechnique au centre récréatif Chantal Petitclerc à LVM inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-08021-711 payé à même le règlement 297-00-2010-E.

SM-239-08-10

**FACTURE : LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC
LTÉE : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE : RÉFECTION DU
BOULEVARD BONA-DUSSAULT**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
APPUYÉE DE madame Émilie Naud**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture finale #010284 au montant de 14 830,\$, taxes en sus, concernant l'étude géotechnique pour la réfection du boulevard Bona-Dussault aux Laboratoires d'expertises de Québec ltée.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-05023-711 payé à même le règlement 298-00-2010-E conditionnel à son approbation par le Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT).

SM-240-08-10

**FACTURE : CIMCO : AGRANDISSEMENT : CENTRE
RÉCRÉATIF CHANTAL PETITCLERC**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #90273772 au montant de 52 812,81\$, taxes en sus, concernant l'agrandissement au Centre récréatif Chantal Petitclerc à CIMCO.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-08021-711 payé à même le règlement 297-00-2010-E.

SM-241-08-10

CONTRIBUTION FINANCIÈRE : JEUNESSE, J'ÉCOUTE

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise une contribution financière de 150,\$ à Jeunesse, J'écoute afin d'aider les jeunes dans notre région.

SM-242-08-10

**SOUSSIONS : PRECO PROJET #1 : RÉFECTION DU
BOULEVARD BONA-DUSSAULT : CONTRÔLE QUALITATIF
DES MATÉRIAUX**

CONSIDÉRANT

la demande de soumissions pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet #1 PRECO soit la réfection du boulevard Bona-Dussault;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard

APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la soumission des Laboratoires d'expertises de Québec ltée soit acceptée au montant total de 55 600,\$, taxes en sus, pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet #1 de PRECO soit la réfection du boulevard Bona-Dussault étant la plus basse et conforme aux exigences demandées.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-05023-711 payé à même le règlement 298-00-2010-E conditionnel à son approbation par le Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT).

SM-243-08-10

**SOUSSIONS : PRECO PROJET #2 : RÉFECTION DE LA RUE
BEAUCHAMP ET LE 3^E RANG OUEST : CONTRÔLE
QUALITATIF DES MATÉRIAUX**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet #2 PRECO soit la réfection de la rue Beauchamp et le 3^e Rang Ouest;

CONSIDÉRANT que les entreprises suivantes ont soumissionné dont voici le résultat, taxes en sus;

LVM inc.	18 094,80 \$
Laboratoires d'expertises de Québec ltée	20 304,60 \$

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud

APPUYÉE DE madame Émilie Naud

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la soumission de LVM inc. soit acceptée au montant total de 18 094,80 \$, taxes en sus, pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet #2 de PRECO soit la réfection de la rue Beauchamp et le 3^e Rang Ouest étant la plus basse et conforme aux exigences demandées.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-05024-711 payé à même le règlement 298-00-2010-E conditionnel à son approbation par le Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT).

SM-244-08-10

FACTURE : LVM INC. : RUE MATTE PHASE IV

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
APPUYÉE DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture F023-56996 au montant de 4 449,30\$, taxes en sus, concernant le contrôle qualitatif des matériaux sur la rue Matte phase IV à LVM inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-04004-711 payé à même le règlement 297-00-2010-E.

SM-245-08-10

**FACTURE : DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 : MÉCANARC :
CENTRE RÉCRÉATIF CHANTAL PETITCLERC**

CONSIDÉRANT les travaux exécutés à ce jour;

CONSIDÉRANT les recommandations de Côté Chabot Morel, architectes;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
APPUYÉE DE madame Émilie Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil paie le décompte progressif #2 pour les travaux réalisés au Centre récréatif Chantal Petitclerc à Mécanarc au montant de 146 450,46 \$, taxes en sus.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-08021-711 payé à même le règlement 297-00-2010-E.

SM-246-08-10

**DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 : RUE MATTE PHASE IV :
CONSTRUCTION & PAVAGE PORTNEUF INC.**

CONSIDÉRANT les travaux exécutés à ce jour;

CONSIDÉRANT les recommandations de Génivar;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil paie le décompte progressif #2 libérant la retenue contractuelle de 10% sur la rue Matte phase IV par Construction & Pavage Portneuf inc. au montant de 71 863,48 \$, taxes en sus.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-04004-711 payé à même le règlement 297-00-2010-E.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-247-08-10

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud

APPUYÉE DE monsieur Jacques Bédard

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20h45.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Marc Dufresne, maire suppléant

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés.

Marc Dufresne, maire suppléant